

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

SOMMAIRE. — Les Candidats de la République rouge.
— Saisies importantes. — Hongrie. — ITALIE. —
Assemblée nationale. — CHRONIQUE PARISIENNE.
— NOUVELLES DE LYON. — Nouvelles étrangères.
— Nouvelles diverses. — Feuilleton : La sortie d'un
bal. (Historiette maritime.)

Lyon, 4 Mai 1849.

Les candidats de la République rouge.

Plus les ouvriers montrent d'abnégation et d'obéissance aux ordres de ceux qui les dirigent, plus les meneurs devraient mettre de conscience dans les choix qu'ils indiquent. Or, ce n'est pas ce qui arrive, car nous avons sous les yeux la liste adoptée par le parti qui a malheureusement les sympathies de nos ouvriers, et cette liste ne renferme aucun nom capable de produire et de défendre une idée utile, aucun nom qui puisse travailler d'une manière convenable à l'amélioration morale et matérielle dont le peuple a tant besoin.

Nous avons l'habitude de juger les hommes par ce qu'ils savent et par ce qu'ils peuvent, sans haine et sans passion ; c'est ce que nous allons faire pour les candidats de la République rouge.

MM. Chanay, Greppo, Pelletier, J. Benoit et Doure, membres de l'Assemblée nationale actuelle, ont montré ce qu'ils valaient : tout leur mérite s'est borné à voter comme la Montagne, dont ils étaient les muets soutiens. Qu'ils n'aient pas parlé d'une manière brillante, qu'ils n'aient pas fait de beaux discours, le mal n'est pas grand ; mais, dans l'intérieur des bureaux et des comités, quelle institution ont-ils défendue ? quelle idée ont-ils propagée ? quelles mesures ont-ils fait adopter ? Rien, rien, rien. Il ne

suffit pas d'être ouvrier ou de se dire ami des ouvriers pour être leur représentant ; ce qu'il faut, c'est leur rendre des services, et les hommes qu'on leur impose aujourd'hui ne leur en ont rendu aucun.

On ne défend pas la démocratie avec des votes inintelligents et systématiques ; on la défend avec des idées justes, avec des connaissances profondes ; on la défend surtout en régularisant son action, et non en la poussant aux débordements et aux excès.

Les cinq représentants montagnards que l'on veut renvoyer à Paris, feraient donc bien, avant d'accepter le mandat pour la législative, d'étudier les questions importantes d'administration et d'organisation qui s'agitent aujourd'hui. Il ne suffit pas de proclamer des doctrines philosophiques et de les lancer dans l'espace en les abandonnant à leur malheureux sort ; il faut les mettre en pratique et les concilier avec les mœurs de la société moderne, tout comme avec la nature de l'humanité. Impuissance et aveuglement, voilà ce que représentent les cinq montagnards lyonnais ; avec cela on fait des révolutions, mais l'on ne fonde jamais une République.

M. Raspail (Benjamin) est le fils de Raspail le chimiste ; il est du parti de son père, sans en posséder la science ni le talent ; c'est un nom que l'on veut inscrire sur un banc de l'Assemblée, mais le banc n'en restera pas moins vide.

M. Commissaire, soldat au 2^e chasseurs à pied, est là pour attirer l'armée ; comme tel, un soldat de la ligne eût mieux fait : le pantalon rouge est plus éclatant que l'uniforme gris des chasseurs.

M. Faure, de Givors, ne nous est connu que par l'exaltation de ses opinions. L'exaltation est à la conviction ce que la mousse est à la liqueur : elle monte mais elle ne tient pas ; pour les gens qui regardent, c'est une vertu ; pour ceux qui apprécient, c'est au moins un travers.

M. Morellet, privé de son beau-frère M^r Juif, sera comme un des jumeaux siamois éloigné de son frère.

re. M. Morellet a du cœur, du sentiment, des intentions droites, mais son jugement est tel qu'il s'est fourvoyé dans le socialisme, et qu'avec des qualités relatives il a été mêlé à toutes les manifestations fâcheuses qui ont eu lieu dans notre ville et dans ses environs depuis un an. Conduisait-il ou se laissait-il conduire ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que l'on est d'autant plus condamnable d'aller de travers, lorsque l'on a ce qu'il faut pour marcher droit.

M. Fond, de Chaponost, est l'ancien correspondant du club central ; c'est tout ce que nous savons de lui, peut-être est-ce aussi son seul titre.

M. Mathieu (Drôme), est l'auteur du fameux plan financier qui commence aux assignats et finit par le communisme. A part les interruptions violentes et les injures qu'il lançait du haut de la Montagne aux orateurs modérés, c'est tout ce qui reste de sa vie parlementaire.

Voilà les noms que nos ouvriers doivent proclamer ; ce sont des noms menant tous, plus ou moins directement, à la crise sociale dont la France est menacée, et ce sont ceux là même qui en seront les premières victimes qui la préparent par leurs votes complaisants !

Nous reviendrons sur ce sujet important.

Parmi les saisies importantes récemment opérées chez quelques membres de la propagande socialiste, il en est une que nous devons reproduire parce qu'elle montre jusqu'où peut aller le délire de ces esprits malades ou pervers qui arrivent à dépasser les plus abominables excès des plus mauvais jours de 1793.

Voici le texte de cet épouvantable document :

« Conséquences à mettre en pratique à la prochaine révolution. Aussitôt l'insurrection éclatée sur un grand nombre de points, il faut la concentrer et marcher sur le palais Bourbon, fusiller tous les ennemis du peuple et de la République, moins les radi-

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

LA SORTIE D'UN BAL.

HISTORIETTE DE MER.

(Suite et fin.)

Chaque assaillant a saisi, en larguant son aviron, le sabre et le pistolet dont il est muni. Apreval et son aspirant bondissent les premiers du rebord de leur canot sur les bastingages du petit navire qu'ils ont surpris. Les Anglais, troublés et trompés, courent aux armes ; quelques uns, la mèche allumée, se précipitent, pour y mettre le feu, sur les pièces chargées dont ils veulent foudroyer le canot qui s'est attaché si témérairement au flanc de leur cutter.

Une des caronades part et couvre de flamme et de mitraille les canotiers français ; mais ce coup précipité, mal dirigé, en effleurant leurs têtes, ne sert qu'à irriter, qu'à enivrer leur courage. L'obscurité même

de la nuit, en favorisant l'audace des matelots abordeurs, contribue à jeter la confusion et l'épouvante au milieu de l'équipage du bâtiment abordé. Les Anglais se hâchent entre eux en se divisant, tandis que les marins de la *Cocarde*, plus unis et plus sûrs de leurs coups, fondent en ordre sur les groupes d'Anglais dispersés. Une demi-heure dura ce carnage ; mais au bout de ce temps, Apreval, maître du pont du navire, arrêta la fougue de ses compagnons en leur criant que la victoire était à eux et que l'ennemi n'opposait plus de résistance.

La capture d'un cutter de six canons et de quarante hommes d'équipage venait d'être le résultat de cette soirée commencée au bal et terminée par un abordage. Le capitaine ennemi, en voyant dans les officiers victorieux deux jeunes gens en léger frac bleu et en bas de soie blancs, leur demanda, tout honnête de la méprise à laquelle il devait sa mésaventure, si ce n'était pas une mauvaise plaisanterie qu'on avait voulu lui faire en lui envoyant pour l'enlever deux freluquets habillés en sauteurs de corde.

— Hélas ! non, monsieur mon prisonnier, répon-

dit Apreval au bourru, ce n'est pas une plaisanterie que nous vous avons faite ; mais nous avons toujours l'habitude de faire un peu de toilette pour rendre visite aux adversaires que nous estimons... Et l'embarcation pour laquelle vous avez pris notre pirogue et que vous avez expédiée pour espionner la côte, quand la reverrons-nous ?

— Je voudrais, répondit l'insulaire, qu'elle fût au fond de l'eau en votre compagnie, puisque c'est elle que vous devez le bonheur de m'avoir surpris sans défiance. — Ah ! si je vous avais pris pour ce que vous étiez, quelle contredanse je vous aurais fait danser !

Le moment où la pauvre péniche devait tomber dans le piège qui lui était ouvert, ne se fit pas longtemps attendre. L'officier qui la commandait, en revenant avec le jour naissant à bord de son cutter, trouva tout justement, à l'escalier de tribord, un enseigne de vaisseau français pour lui donner la main et lui annoncer qu'il le faisait son prisonnier, en vertu du droit que lui donnaient douze vigoureux matelots embusqués le long des bastingages, dans l'attitude

caux. A cette heure, la justice du peuple commence. Tout individu qui s'interposera entre la justice du peuple pour sauver un coupable, sera fusillé immédiatement.

On s'emparera aussitôt du ministère de l'intérieur et des lignes télégraphiques. On enjoindra aux frontières de ne laisser franchir le territoire de France à aucun individu, quel qu'il soit, sous peine de mort...

On s'emparera de la préfecture; tous les administrateurs pris dans l'intérieur seront fusillés sur-le-champ...

Tout individu demandant un passeport sera arrêté et fusillé sur-le-champ...

Les quartiers aristocratiques seront cernés par le peuple et épurés immédiatement...

Le gouvernement est dictatorial et se compose d'un triumvirat.

Tout sentiment de haine entre les membres du triumvirat est flétri par le peuple et puni sur-le-champ...

Le gouvernement invite tous les marchands de denrées nécessaires à la subsistance du peuple, à délivrer sur des bons de la mairie tout ce dont il a besoin. Tout refus ne peut être toléré.

En révolution, la volonté du peuple est terrible; les marchands doivent y réfléchir avant que de s'y exposer...

La ville de Paris et toutes celles du territoire sont mises en état de siège...

Le désarmement de la garde nationale se fera dans les 24 heures. Toute infraction au délai sera puni de mort. Des commissions spéciales sont choisies dans les condamnés de juin pour l'exécution de ce décret...

Tous chantiers, usines, fabriques, appartiennent aux travailleurs, sauf remboursement de la valeur à fixer par la commission d'expertise...

Tous les employés de la garde des condamnés de juin qui se seront conduits brutalement seront fusillés...

Tous ceux qui n'ont accepté la République de Février qu'avec force seront fusillés...

Tout individu qui aura connaissance d'une infraction aux articles ci-dessus et n'en donnera pas connaissance à l'autorité sera puni...

Tout intérêt quelconque du capital est aboli par la République démocratique et sociale...

Italie.

Turin, 30 avril.

Les événements de Hongrie ont déjà produit leur contre-coup pour nous, Radetzky vient de faire prévenir nos plénipotentiaires qu'il désire les revoir à Milan, où l'on pourrait s'entendre sur les conditions de la paix définitive. Cette nouvelle est l'indice de prétentions moins élevées.

Turin continue de jouir d'un grand calme; il en est de même de tous les Etats sardes, y compris Alexandrie, où la garnison Autrichienne observe la plus rigoureuse discipline, et ne donne à personne le moindre sujet de mécontentement.

Livourne se préparait encore le 26 avril à repous-

ser les gens qui se disposent à bien recevoir leur monde.

Dans la matinée, le cutter anglais si merveilleusement enlevé pendant la nuit par nos deux danseurs, entra dans le port de Boulogne avec la péniche anglaise, et la pirogue de la *Cocarde*, à la traîne. Le capitaine Ratout, en revoyant ses deux officiers revenir à leur poste après avoir fait une si belle trouvaille en route, ne se sentit plus le courage de leur parler des arrêts que pendant leur longue absence il s'était tant de fois promis de leur ordonner, et ce fut ainsi qu'à la suite du Mardi-Gras, si joyeusement célébré à Dunkerque, l'enseigne Apreval et l'aspirant Charles avaient célébré le mercredi des Cendres.

Une énigme resta toujours attachée à cette aventure singulière; et cette énigme fut le nom de l'adolescent magique qui, pendant le bal, avait prédit à notre jeune enseigne l'heureuse destinée qu'il devait éprouver sur mer. Toutes les recherches que fit Apreval pour découvrir sa mystérieuse enchantresse furent vaines; mais son souvenir resta dans son cœur comme un de ces chastes symboles auxquels notre imagination voue un culte mystique, et ne s'évanouit qu'avec notre dernière pensée.

EDOUARD CORDIÈRE.

ser les troupes toscanes; les canons étaient braqués aux portes de la ville, et les volontaires de toute nation et de toute couleur réfugiés dans cette cité, faisaient à chaque heure des promenades tumultueuses pour témoigner de leur ardeur guerrière. On sait à quoi s'en tenir sur ces bruyants courages qui lâchent pied au premier coup de fusil.

Le régime des emprunts forcés est appliqué de plus belle aux Livournaïses. Les démocraties sont d'excellents gouvernements, mais il leur faut surtout beaucoup d'argent. Les Anglais, comme les autres étrangers, ont été frappés d'une taxe arbitraire; mais le consul d'Angleterre a défendu à ses nationaux de ne rien payer, menaçant d'intervenir si on employait contre eux des mesures violentes.

Il y a eu à Rome, le 23 avril, des fêtes brillantes l'en commémoration de la fondation de cette ville. On a admiré une magnifique illumination du Colysée, mais cette solennité a eu un triste lendemain. On a appris le débarquement des Français et leur approche malgré les proclamations et les fanfaronnades de tout genre débitées par les triumvirs, a répandu parmi les exaltés la plus grande panique. Ils parlent de réunir 20,000 hommes, et d'anéantir le corps du général Oudinot. Ces gens-là ne doutent de rien!

La soumission de la Sicile est complète; les plus ardents démocrates, ceux qui criaient si haut contre le Bourbon, sont les premiers à faire des protestations de dévouement. La légion étrangère, forte de 8 à 900 hommes, s'est seule bien battue; le reste de l'armée sicilienne s'est conduit avec une lâcheté sans exemple.

Turquie.

Constantinople, 15 avril 1849.

Le bateau à vapeur de Galatz, arrivé hier, nous apporte des nouvelles d'une haute importance, mais je ne vous les transmets que sous toutes réserves car elles me paraissent invraisemblables.

Voici ces nouvelles telles que des lettres et des voyageurs me les ont données.

Jellachich aurait abandonné la cause de l'Autriche et se serait réuni aux Hongrois avec ses 30,000 Croates.

Un corps de 15,000 Russes, entré en Transylvanie pour renforcer les Autrichiens, aurait été anéanti par le général Bem.

Ce sont là les deux faits qui occupent Constantinople aujourd'hui, mais, je vous le répète, il faut en attendre la confirmation.

Ce qui est positif, c'est que l'empereur Nicolas vient de donner des ordres pour que 50,000 hommes de ses troupes entrent en Hongrie afin de coopérer à la pacification de ce pays. On se demande ici si la France et l'Angleterre le laisseront faire, et si elles ne l'obligeront pas à se renfermer dans son dernier manifeste.

Il est certain, dans tous les cas, que sans l'assistance russe les Autrichiens seront chassés de la Hongrie.

La Porte continue ses armements; mais, seule contre le czar, elle hésite à demander l'évacuation des provinces danubiennes.

Le comité démocratique socialiste tire le canon de détresse. C'en est fait! La suspension des réunions électorales a mis à sec ses ressources pécuniaires. Il ne peut plus faire face aux dépenses que nécessitent les frais de local, de bureau, de correspondance, d'impression de circulaires et surtout de la grande liste! Le comité fait appel à tous les démocrates socialistes, et les adjure, au nom de la cause, de s'imposer encore un sacrifice.

Ouvriers! hâtez-vous de donner votre dernier sou à ces bons apôtres pour leur faciliter les moyens de vous empoisonner de leurs perverses doctrines et de bouleverser la société!

Le comité de législation a entendu aujourd'hui M. Lecour dans les développements qu'il a cru devoir donner sur sa proposition tendant à faire accorder aux possessions françaises dans l'Inde un représentant à l'Assemblée législative.

Le comité, considérant que la population française dans ces colonies est fort peu considérable, et qu'il faudrait d'ailleurs reviser la loi tous les cinq ans, a décidé que la proposition ne pourrait être prise en considération.

M. Davy présentera un rapport à l'Assemblée dans ce sens.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Les rassemblements ont cessé sur le boulevard. La soirée d'hier a été parfaitement calme et les sergents de ville n'ont pas même eu besoin de se montrer à la porte St-Martin ou à la porte St Denis. La circulation n'a pas été interceptée un seul instant. L'attitude ferme et résolue du gouvernement a porté ses fruits. Ce premier résultat nous fait espérer que les élections se feront sans désordre sérieux.

A la vue de ces montagnards qui se démènent en furieux, se livrent aux interruptions les plus brutales, poussent des cris sauvages et dégradent la représentation nationale, tout le monde soupire chaque jour de plus en plus, pour l'honneur et la dignité du pays, après l'avènement de la nouvelle assemblée.

C'est M. Boclay qui remplace M. C. Merruau, en qualité de rédacteur en chef du *Constitutionnel*. Il a été officiellement installé par M. Véron. M. Boclay est fort connu dans la presse parisienne; en 1840 il se fit connaître par un éloge de M. Thiers et par des articles fort remarquables. Il fut décoré par M. de Rémusat, qui le nomma inspecteur-général des prisons.

Le ministre de la marine vient de transmettre dans nos ports de mer l'ordre nécessaire pour faire armer trois bâtiments de guerre destinés à transporter dans nos colonies les sommes formant le montant de l'indemnité coloniale.

Nous apprenons qu'un comité, formé des amis les plus chaleureux de M. Guizot, et composé de notables habitants du département de l'Eure et du Calvados, vient de lui écrire pour l'engager à retirer sa candidature. Cette lettre, conçue dans les termes de la plus haute estime, lui fait valoir pour raison la nécessité de ne pas diviser les suffrages du parti modéré.

Nous apprenons qu'une candidature pour l'Assemblée nationale a été offerte à M. l'archevêque de Paris. Le vénérable prélat a décliné cet honneur en déclarant que tous les instants de sa vie devaient être consacrés aux travaux de son saint ministère.

Nous avons annoncé qu'un banquet démocratique et social serait offert, à Châteauroux, à M. Ledru-Rollin, le 29 avril. Il a eu lieu; en effet, mais aucun détail ne nous a encore été transmis. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que M. Ledru-Rollin a joué de malheur à Châteauroux comme au Mans. Il a fait complètement fiasco. La presse démocratique et sociale dira le contraire, elle tressera des couronnes civiques à son chef et entonnera des hymnes de triomphe. Mais on sait qu'il lui coûte peu de mentir pour la plus grande gloire de la République rouge. La réunion se composait de gens appartenant à la classe la plus infime, et l'apparition de leur cortège dans les rues de la ville excitait un sentiment général de dégoût et de répulsion.

M. de Janaletti, membre du conseil municipal de Civita-Vecchia, vient d'arriver à Paris.

Le gouvernement vient de décider que le Théâtre-Français serait administré par un directeur nommé par lui, lequel agirait sous la surveillance d'une commission administrative prise en dehors du théâtre.

Le corps expéditionnaire de Civita-Vecchia a emporté une somme de 600,000 fr. en numéraire. La division française a reçu du gouvernement l'ordre de payer tout au comptant, et de n'exiger des populations aucune contribution, soit en argent, soit en nature.

Après avoir rapporté l'ordonnance publiée hier dans le *Moniteur*, qui nomme M. Merruau secrétaire général de la préfecture de la Seine, le *Constitutionnel* ajoute:

Notre collaborateur et ami M. Merruau a quitté, en conséquence, la gérance et la rédaction en chef du *Constitutionnel*. Nous n'avons pas besoin de dire que le *Constitutionnel* conserve tous ses anciens rapports avec ses amis politiques, et demeure, avec eux, dans une étroite communauté d'opinions et de sentiments.

Samedi a eu lieu, à dix heures et demie, au palais d'Orsay, la première séance publique de la section du contentieux du conseil d'Etat, sous la présidence de M. Cormenin. L'ordre entier des avocats au conseil était à la barre. M. le conseiller Cornudet remplissait les fonctions de ministère public. Vingt conseillers composant la section étaient à leurs sièges.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 30 avril.

M. Gerdy rappelle toutes les atrocités, tous les actes de barbarie commis par Rosas à l'égard des étrangers et particulièrement de nos compatriotes.

Son gouvernement n'est qu'une anarchie organisée, un assassinat organisé. En 1858, il reconnut l'indépendance de Montevideo. A peine le traité était-il signé, qu'il attaquait les Montevideens. Il a continué ses attaques en 1840 et 1841.

Le rapporteur de la commission propose de mettre un terme aux sacrifices faits jusqu'ici par la France, pour la cause de Montevideo. Je ne puis partager cette opinion. Il faut que la France fasse respecter ses citoyens à l'étranger; il faut qu'elle rappelle un chef sans foi à l'exécution des traités.

Rejet de l'article 2.
Adoption de l'art. 3. Au scrutin de division, l'ensemble de la loi est adopté par 586 contre 7.

L'Assemblée entend ensuite la lecture du rapport de M. Marcel Barthe, au nom de la sous-commission du budget, sur la question de la révision des pensions accordées à des fonctionnaires publics. Le rapport conclut en demandant l'urgence.

La séance est levée.

Séance du 1^{er} mai.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'Assemblée vote sans discussion un projet de loi relatif à un crédit de 48,000 fr. à ouvrir au ministère des affaires étrangères pour frais de voyage et de courriers, et pour missions extraordinaires.

Il est procédé à un scrutin sur l'ensemble de la loi.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	530
Pour l'adoption,	517
Contre —	13

M. le président procède au tirage mensuel des bureaux. L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation de la force publique.

La chambre en était restée à l'art. 52; mais elle avait renvoyé à sa commission un amendement de M. Manuel sur l'art. 19.

M. Adelsward, membre de la commission, explique les motifs qui ont fait persister dans la rédaction première de l'art. 19, sauf quelques modifications prises dans l'amendement de M. Manuel, au sujet de la composition des conseils de révision.

M. Manuel insiste pour l'introduction dans le conseil de révision d'un membre du conseil de préfecture.

M. ADELSWARD : Cette introduction est inutile. Un membre du conseil général pourra très bien présider à la place du préfet.

M. MANUEL : Un membre du conseil général n'est pas toujours en état de présider un conseil de révision.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIERE : Le préfet choisira : la commission ne voit pas l'utilité de faire entrer dans le conseil, un conseiller de préfecture en outre du préfet (Aux voix !)

L'amendement de M. Manuel est mis aux voix et rejeté. L'article 19, modifié, est adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à l'article 52.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIERE, rapporteur : L'article 52 ouvre la section 4, relative à l'exonération, à la cotisation. Je rappelle à l'Assemblée que tout le système de la loi se renferme dans quatre dispositions : L'exonération, la cotisation, la rémunération et la réserve. Quand la délibération en est arrivée dans la dernière séance à la section 4, la discussion générale s'est rouverte, et l'exonération ainsi que la cotisation ont été fortement attaquées. Pour restreindre le débat, et le rendre plus clair, la commission a pris le parti de scinder la section 4; une partie sera relative à l'exonération; l'autre à la cotisation. Nous discuterons d'abord la première partie; quand vous aurez adopté cette première partie, je justifierai la cotisation.

MM. Goudchaux et Deslongrais parlent sur la position de la question.

M. Desjobert propose, pour remplacer ce qui concerne l'exonération, la cotisation et la rémunération un système nouveau ainsi formulé :

Art. 1^{er}. — La loi annuelle du contingent déterminera la prime qui pourra être payée comptant au volontaire au jour de l'engagement ou du rengagement.

Art. 2. Les sous-officiers, caporaux et soldats engagés ou appelés, ayant atteint le terme de leur service, auront droit à une pension de retraite liquidée sur les bases suivantes : pour les sous-officiers, 20 fr., et pour les caporaux et soldats, 15 fr. par année de service effectif. Le temps passé en Algérie, aux colonies et en état de guerre en Europe, sera compté double. La présente disposition est applicable aux sous-officiers, caporaux et soldats actuellement sous les drapeaux; la liquidation de leur pension courra à partir du 1^{er} janvier 1849.

M. Desjobert développe son amendement et demande qu'il soit renvoyé à l'examen de la commission.

M. DELUDRE, membre de la commission : L'amendement grèverait les finances de l'Etat; il paraît impossible de l'admettre. Le système proposé se réduirait à ceci : Ne rien demander aux hommes qui veulent s'exonérer du service, et prendre dans le trésor les pensions à faire aux vieux soldats. Ce système serait onéreux pour le tré-

sor; de plus, il ne paraît pas équitable.

M. de Prébois appuie et soutient le système de l'amendement.

La commission croit que son projet va détruire les marchands d'hommes. Elle se trompe; ils se transformeront en escompteurs de pécule.

Ils feront de petits prêts, et se feront souscrire des billets à payer sur le pécule. La rémunération qu'on cherche pour le soldat sera anéantie. La seule rémunération possible se trouve dans le système de pension par l'Etat.

M. MATHIEU : J'approuve complètement le système de l'amendement. J'ai fait le calcul des sommes à payer par l'Etat. Elles s'élèveront à plus de 25 millions; la somme totale sera de 75 millions; mais on n'arrivera à cette somme que progressivement. D'ailleurs, le recrutement coûte plus de 100 millions au pays.

MM. Desjobert et Desessarts sont encore entendus.

M. DESESSARTS : Ce qu'a voulu la commission, c'est rémunérer le service militaire sans faire peser de nouvelles charges sur le trésor. Elle arrive à ce résultat en retirant aux marchands d'hommes les bénéfices énormes qu'ils font. Nous sommes convaincus que les sommes obtenues par l'exonération suffiront pour la rémunération sans rien demander à l'Etat.

M. RANDOT : Le système de la commission tend à établir deux nouveaux impôts. Est-ce bien le moment d'imposer de nouveau les populations? J'appuie l'amendement.

M. Brunet combat l'amendement. (Aux voix !)

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. Tamisier propose de remplacer une partie de l'art. 52 de la commission par la disposition suivante :

L'impôt d'exonération sera proportionnel à la somme des contributions directes de toute nature, en principal et centimes généraux, payées par les jeunes gens et leurs père et mère, lorsque ces contributions seront au-dessus de la somme déterminée par la loi annuelle du contingent.

Si les père et mère ont plusieurs enfants, leurs contributions ne seront comptées que pour la part successorale, qui reviendrait au fils appartenant à la classe appelée, en supposant que leur succession s'ouvrit le jour du versement de l'impôt d'exonération.

M. SAINT-ROMME : Avant de mettre aux voix l'amendement de M. Tamisier, il convient que l'Assemblée se prononce sur le principe de l'exonération que beaucoup de membres combattent. Je suis de ceux-là, parce que je suis convaincu que l'exonération amènera un déficit dans le contingent, déficit que je n'évalue pas à moins de 14,000 hommes.

La séance est levée.

Bulletin électoral.

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons sous la responsabilité du signataire :

Lyon, le 5 mai 1849.

« Monsieur le rédacteur,

« Au moment où vont se clore les listes de candidats à l'Assemblée législative, il est utile, je crois, d'éclairer les électeurs sur les manœuvres mises en jeu par certaines ambitions pour fausser, à leur avantage, la sincérité du vote des campagnes.

« Une réunion provoquée par quelques conseillers généraux unis au comité dit conciliateur du Rhône, a fait surgir trois candidatures. Cette réunion était composée d'hommes choisis par ces conseillers généraux et le comité dit conciliateur. Le vote qui devait en surgir était prévu d'avance, ainsi que le parti qu'on devait en tirer. Il y avait, le lendemain, un vote dans tous les cantons. Les noms des trois heureux de cette séance furent partout proclamés comme ceux définitivement choisis par la réunion des campagnes, et c'est sous cette influence que le vote a eu lieu.

« Justice, néanmoins, a déjà été faite de deux de ces candidatures; reste la troisième qui mérite d'avoir le même sort : c'est celle de M. Dalin.

« Cette candidature, en effet, était fort peu connue. M. Dalin comprit que, pour réussir, il fallait la poser devant les cantons. Une alliance avec trois ou quatre conseillers généraux et le comité dit conciliateur était nécessaire. Alors, oubliant que le canton de l'Arbresle avait une organisation électorale régulièrement constituée, il a provoqué cette réunion dans laquelle tous les honneurs de la séance devaient lui être réservés.

« M. Dalin, interpellé par un électeur de l'Arbresle sur cette conduite qui détruisait l'organisation électorale de son canton, a voulu la justifier par des intentions de conciliation vis-à-vis des autres cantons. Mais ses allégations n'ont abusé aucun de ses concitoyens. Sa conduite n'est pas un crime, mais c'est un manque de modestie indigne d'un homme délicat.

« Veuillez, monsieur le rédacteur, signaler ces faits à l'opinion publique, afin qu'elle fasse bonne justice d'un homme qui a sacrifié l'indépendance de son

canton à une ambition personnelle.

« Agréez, etc.

AUVERGNE,

« Electeur de l'Arbresle. »

COMITÉ DU DROIT NATIONAL.

Séance du 2 mai 1849.

Etaient présents les membres du bureau élus par le comité :

MM. de Guillin d'Avenas, président délégué;
Lemire (Joannès), vice-président;
L. Colrat, id.;
F. Demarre, secrétaire;
Salevert de Fayolle, trésorier;
Fabisch, scrutateur.

L'Assemblée a élu à l'immense majorité pour son candidat M. Alphonse de Boissieux.

Le secrétaire délégué,
F. DEMARRE.

Bourgoin, 1^{er} mai 1849.

Monsieur le Rédacteur,

Sous la monarchie, nous avions 500 électeurs dans notre arrondissement, pour enfanter un législateur; Depuis le vote universel, nous en avons 60 qui s'arrogent le droit ou le plaisir d'en procréer 3.

Sur les 125 communes de l'arrondissement qui étaient convoquées, hier, pour une élection préparatoire, il s'est présenté 59 votants qui se sont délégués à eux-mêmes la satisfaction de venir voter.

Ces 59 votants venaient, pour la plus grande part, du canton de Crémieux; pour un quart au moins du canton de Lempis, et un quart du canton de Bourgoin; les cinq autres cantons étaient absents ou presque absents.

M. Labonnardière a eu 50 voix.
M. d'Argout (Gaston), 57 id.
M. Sapey, 25 id.

Avant de procéder au scrutin, le président a déclaré qu'il y avait deux autres candidats qui se présentaient : c'étaient des candidats qu'il avait eu soin de garder dans sa poche et de ne pas divulguer, quoique l'un d'eux, absent, l'eût prié de faire une distribution de circulaires qu'il n'a pas daigné faire, de crainte, sans doute, de contrarier des candidatures arrangées d'avance.

Voilà comment 50, 57 et 25 voix disposent des 150 mille suffrages du département ! Il est vrai que la chose pourrait fort bien n'être pas acceptée; mais alors qu'arriverait-il? Le triomphe des rouges...

Voilà où nous conduit l'esprit étroit d'une bourgeoisie qui porte envie à toute supériorité, qui se regarde comme l'étoile de l'opinion publique, et qui n'a elle-même pour étoile que les espérances ou les intérêts particuliers qui se rattachent à telle ou telle candidature dont on embellit le protectorat individuel.

Nous aurions pu avoir des hommes de haute distinction, c'est l'esprit de coterie qui a dominé. Dieu veuille que tout ne soit pas encore perdu, et que notre département, qui a eu l'honneur de donner le jour aux Barnave, aux Monnier, aux Périer, aux Prunelle, ne soit pas condamné pour toujours à ces médiocrités qui déshonorent un pays, quand elles ne font pas pire que cela.

Nous nous attendons à des discussions sans fin, si ce n'est à l'empire de l'absurde... Mais ne perdons pas toute confiance, attendons et voyons...

Z. X.

Il est certain que des noms comme ceux de MM. Labonnardière et d'Argout fils ne promettent pas au département de l'Isère des représentants d'un grand éclat.

Nous regrettons, pour notre compte, la voie fatale dans laquelle paraissent s'engager les élections de nos voisins, et, de toutes ces petites manœuvres personnelles, il sortira, pour le parti modéré, ou des choix regrettables, ou une défaite malheureuse.

Nouvelles de Lyon.

La liste socialiste, que nous avons fait connaître il y a deux jours, a été arrêtée dans une séance de nuit à laquelle avaient été convoqués des délégués de plusieurs comités, et entr'autres six délégués du Censeur. A minuit, cinq de ces délégués se sont retirés, un seul est demeuré jusqu'à cinq heures du matin où la séance a été terminée; mais qu'ils fussent six ou qu'il n'en restât qu'un, le Censeur a, dit-on, adhéré à la liste dressée avec l'assistance de ses délégués.

Un avocat célèbre au palais et aux banquets avait été proposé pour la députation. La démocratie lui devait au moins cela pour les discours qu'il a prononcés et le veau qu'il a mangé; mais la démocratie est ingrate, elle a repoussé la candidature de M. Juif qui sera réduit à errer de Soucieux à Brindas et autres lieux, promenant de grange en grange ses déclamations et ses acteurs.

Chaque candidat était l'objet d'un rapport particulier, à la suite duquel on votait. M. Juif n'a pas été trouvé assez coloré. On voit qu'il faut à ces messieurs des nuances foncées.

Quand à M. Benjamin Raspail, il a été adopté à titre d'héritier de son père. Voilà déjà l'héritage sauvé par ceux-là même qui avaient juré sa ruine.

— Le *Républicain* insérait hier, sous forme épistolaire, un de ces articles où il distille tout ce que la haine et l'envie ont de venin, à l'adresse du noble vieillard qui fait la gloire de notre armée et la terreur du socialisme. Commençons par poser ce dilemme au *Républicain*: ou votre prétendu soldat du 53^e de ligne est l'un de vos rédacteurs, et alors c'est simplement une injure à laquelle votre rédaction a habitué le public; ou bien c'est un chenapan, un mauvais sujet, ce qu'on peut appeler, dans la vraie acception du terme, un vaurien qui vous a écrit; parce que, avec l'instruction que cette lettre révèle, on ne reste pas simple soldat dans l'armée française.

Dans l'un et l'autre cas, que ceux qui veulent connaître la vérité jugent quel degré de confiance on peut accorder à ces diatribes ignobles qui sentent la taverne, où l'on fait dire au maréchal que le soldat est trop noble pour pactiser avec la blouse. Le maréchal n'a jamais prononcé une semblable parole. Vous avez besoin d'exciter la haine contre lui, et vous cherchez à changer le sens des sages conseils qu'il a donnés aux soldats et aux sous-officiers de l'armée. Vous avez beau dire, vous ne ferez jamais oublier aux soldats l'amour presque filial qu'ils portent à celui qu'ils regardent à juste titre comme leur père.

M. le maréchal Bugeaud n'a aucune parole de blâme pour les blouses qui travaillent; mais lorsque ce vêtement de l'ouvrier est traîné sur les bancs des tavernes, lorsqu'il est usurpé par les artisans de l'émeute, il est bien permis de ne pas le reconnaître. M. le maréchal n'a des paroles de mépris que pour les socialistes dont les promesses menteuses ont démoralisé tous nos ouvriers, et dont les projets anarchiques préparent, si on les laisse s'accomplir, le malheur de notre patrie.

— Les jeux de hasard, contre lesquels on a, à juste titre, si souvent réclamé, et où les ouvriers vont perdre leur temps et leurs économies, ont établi, depuis quelques jours, leur quartier général sous les arches orientales du pont de la Guillotière, vers le Bas-Port. Nous espérons qu'il suffira de signaler leur présence à la police de la Guillotière, pour que ces industriels soient renvoyés.

— Par arrêté du président de la République, du 14 avril 1849, M. Bouvier a été nommé avoué près la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Las-Peisson, démissionnaire.

Aux électeurs du département du Rhône,

Mes chers concitoyens, Encouragé à me présenter encore une fois à vos suffrages, je dois faire connaître publiquement la couleur de ma candidature, car, si grand que soit l'honneur d'une candidature, je ne voudrais point le devoir au mensonge et à l'hypocrisie.

La stabilité, la sécurité, la confiance, et par conséquent l'ordre, voilà nos grands besoins. Mais, à mon avis, l'ordre n'est pas une chose abstraite qu'on puisse considérer indépendamment d'une forme de gouvernement. Je conçois un ordre monarchique, un ordre républicain; mais il faut choisir, prendre l'un ou l'autre. Eh bien! mon choix est pour l'ordre républicain.

L'ordre républicain, déterminé par la Constitution de 1848, deviendra stable dès que la nation, exprimant sa volonté dans les comices électoraux, l'aura mis sous la garde de défenseurs fidèles et sincères, afin qu'il soit définitif et non un provisoire chancelant et menacé.

Que la nation se respecte même dans son œuvre; que tous les pouvoirs institués par la Constitution soient regardés comme le reflet de la majorité du peuple, et les lois comme une émanation de sa souveraineté. La Constitution a placé à la tête de notre ordre social, deux grands pouvoirs. Il faut qu'ils fonctionnent en harmonie, dans un seul but, avec les prérogatives et sous les limites qui sont données à l'un et à l'autre.

Et alors la nation sera comme un terrain bien préparé pour recevoir la rosée du ciel, afin que tous les germes qui sont en lui se développent; les dures épreuves que nous avons traversées seront suivies d'une ère de prospérité qui mettra en rapport les inépuisables ressources de la France; et, bien plus efficacement que par la compression, les utopies subversives n'ayant plus la faim pour auxiliaire, seront obligées de se dépouiller devant la raison publique de ce qu'elles ont de faux et d'exagéré. Il ne restera que le progrès véritable.

En s'unissant par tous leurs efforts à cette impulsion du progrès général, vos mandataires, citoyens, auront pour devoir spécial de prendre activement la défense des intérêts du département et de chacune de ses parties. Nous avons ce bonheur que notre industrie manufacturière, et notre principale industrie agricole réclament l'une et l'autre le même principe de liberté commerciale, le même affranchissement des vieilles entraves douanières. Notre

industrie vinicole fait de bien légitimes, mais depuis trop long-temps, hélas! de bien inutiles instances pour obtenir l'abolition des lois fiscales qui gênent la circulation et restreignent la consommation de ses produits. Enfin l'industrie qui enrichit la partie montagneuse de notre département vit du mouvement de notre cité, de ses capitaux, de son activité et de ses relations, en sorte qu'aucune de nos sources diverses de richesses n'est isolée des autres; que toutes, au contraire, agricoles ou manufacturières, se lient et se soutiennent.

Je comprends que le meilleur moyen de soutenir de si précieux intérêts sera, pour vos mandataires, d'entretenir des correspondances assidues avec les administrations, les chambres de commerce, les comices et sociétés agricoles, les corps, et avec les principaux propriétaires, manufacturiers, chefs de grandes entreprises, afin d'être toujours bien renseignés sur leurs besoins, de porter leurs réclamations où il le faudra et même de les défendre par la voie de la polémique dans la presse si influente de Paris.

Je vous demande vos suffrages, citoyens, avec la volonté et le désir d'accomplir de si grands devoirs.

J. MORIN.

SOIES.

Aubenas, 28 avril.

Notre marché a été peu animé aujourd'hui. Les propriétaires, voyant le beau temps revenir, avaient apporté assez de marchandise, et la tenaient aux prix pratiqués samedi dernier; mais ils ont été obligés de rabattre de leurs prétentions. Les acheteurs, peu nombreux d'ailleurs, se sont montrés froids et peu empressés aux achats. Il en est résulté une baisse de 2 à 3 fr. par kil. sur les prix du dernier marché. Il s'est fait très-peu d'affaires.

A Nîmes, les 5/6 de pays, filature de premier ordre, se traitent de 48 à 49 fr.

A Marseille, les transactions n'ont rien perdu de leur activité, surtout pour les qualités à petit guindre, dont tout ce qui était vendu a trouvé preneur avec une augmentation de quelques pour cent.

La semaine s'est écoulée sans arrivages, et rien ne fait présumer que nous puissions en avoir de quelque importance avant un mois.

51 balles Sellé,	46 fr. à 47 fr. 40 fr. le 1/2 kil.
38 » Brousse C. G., 15 » 15 » 50 »	
38 » » L. G., 14 » 14 » 50 »	
5 » Royale, 18 » 21 » 50 »	
48 » Perse, 12 73 15 » — »	
2 » Morée fine, 16 50 — — »	
5 » Amasia, 12 — — — »	
11 » M. L. G., 14 — — — »	
7 » Andrin. L. G., 15 — 14 » — »	
5 » Salonique, 18 — 20 » — »	
1 » Castravan, 12 — — — »	
5 » Baffa, 11 — 11 50 — »	

Nouvelles étrangères.

On écrit de Berlin le 27, à la *Gazette de Cologne*:

Si l'on veut décrire l'impression produite sur la 2^e chambre par l'ordonnance de dissolution, on doit dire que la droite (à l'exception de l'extrême droite), l'a accueillie avec consternation, la gauche avec joie. Qu'on ne croie pas, du reste, que cette dissolution est une conséquence du vote d'hier; elle était décidée auparavant entre les cabinets, et nous apprendrons, probablement bientôt, la dissolution de la chambre hanovrienne et autres.

— On remarquait hier, dans certaines classes de la société, une agitation semblable à celle qui régnait le 7 septembre de l'année dernière. La place Doenhoff, surtout, était encombrée d'une grande foule; c'est aujourd'hui bien pis encore. Plusieurs conflits sont survenus entre les constables et les habitants; diverses arrestations ont été opérées.

Huit heures du soir. — Nous venons d'entendre des coups de fusil. La troupe, chargée de faire évacuer la place Doenhoff par les attroupements qui s'y formaient, a fait usage des armes à feu. Un officier, qui donnait des ordres à quelques soldats, a été insulté par le peuple, après quoi les militaires ont tiré; nous ne savons si c'est seulement à poudre ou avec des balles.

— Des nouvelles que nous recevons de Vienne, sous la date du 25 avril, il semble résulter, d'une part, que l'Autriche croit pouvoir se passer du secours de la Russie dans la guerre avec les Magyars, et de l'autre, que l'armée autrichienne n'a pas évacué Pesth; qu'elle y prend ses mesures pour se défendre.

Un bulletin, émanant à la vérité de l'état-major autrichien, et, par conséquent, assez suspect de partialité, va jusqu'à dire que Komorn n'est pas débloquée. Le même jour, des journaux et des correspondances de plusieurs points de l'Allemagne disent le contraire. Il faut se résigner à vivre, pour cette question si importante cependant de la guerre de Hongrie, dans de continuelles incertitudes.

— On lit dans le *Lloyd* que la légation russe a informé le gouvernement autrichien que 50,000 hommes de troupes russes sont entrés en Transylvanie, partagés en deux corps, dont l'un sorti de la Valachie, l'autre de la Bukowine.

D'un autre côté, l'*Ordeutsche-Post* prétend que le ministère s'est décidé à repousser l'intervention russe dans la question austro-hongroise.

FRANCFORT, 27 avril. — *Correspondance particulière.* — La nouvelle de la dissolution des chambres de Berlin et de Hanovre a produit une profonde sensation ici, où elle a été transmise par le télégraphe. On s'attendait à des événements fort graves sur plusieurs points de l'Allemagne. Le grand-duc Jean, vicaire général de l'empire, a d'abord refusé de donner sa signature aux dernières résolutions de l'Assemblée de Francfort; mais M. de Gagern et les autres ministres du ministère de l'empire ayant donné leur démission, l'archiduc Jean se serait décidé à revenir sur son refus, et à contresigner les résolutions qui somment tous les gouvernements de l'Allemagne à reconnaître sans délai la Constitution de l'empire.

La proclamation suivante a été adressée par onze représentants à leurs collègues de l'Assemblée de Francfort:

« La patrie est en danger. Les chambres prussiennes sont dissoutes! On réunit des troupes près de Kreuznach. Ces troupes sont nécessaires pour nous octroyer une Constitution. Le despotisme, qui date d'avant mars, veut frapper son dernier coup. Il faut que Francfort agisse! Qu'aucun représentant ne s'éloigne, et que tout absent revienne sans délai. Les assemblées populaires ne seront pas étonnées si, dans ces circonstances, les députés ne peuvent pas assister à leurs séances.

« Francfort, 27 avril 1849.

« Signé: RAVEAUX, LOEWE, NAUWERK, FRESS, MELLY, SCHUTZ DE WEILBURG, VOGT, NEHNER, EISENSTUCK, CLAUSSEN et REITTER. »

— On regarde généralement à Francfort la conduite du roi de Prusse et celle du roi de Hanovre comme dictées par un accord entre les princes allemands, pour s'opposer à l'établissement de l'empire militaire allemand. On leur suppose l'intention d'octroyer pour toute l'Allemagne une Constitution pareille à celle que le roi de Prusse a donnée à son peuple il y a longtemps; il est aussi question en Allemagne d'un camp que le roi de Prusse voudrait établir à Kreuznach, près de Mayence.

On annonçait le 28, à Francfort, que des troubles graves avaient éclaté à Munich, et que l'on préparait une grande manifestation pacifique au Hanovre.

Nouvelles diverses.

Richard Edme était un garçon de magasin; il avait longtemps mérité la confiance de son patron par sa conduite régulière et son aptitude; il eut le malheur, dans ces derniers temps, de connaître une femme qui non-seulement lui dévora ses petites économies mais encore le dérangeait de ses travaux. Quand on l'envoyait en recettes, il ne rendait souvent ses comptes que le lendemain. Fatigué de ces négligences, contre lesquelles ses reproches et ses avertissements sans effet, le patron se décida, il y a huit jours, à renvoyer son garçon de magasin. Cette disgrâce affecta péniblement Richard qui était attaché à son patron; ne se sentant pas le courage de vaincre le penchant qui était la cause de son malheur, il s'enferma dans sa chambre, et, après avoir chargé son fusil, dans lequel il introduisit plusieurs balles, il se coucha sur son lit; appuyant ensuite le canon du fusil contre sa bouche, il fit jouer la détente avec son pied. L'effet de l'explosion fut terrible: le crâne et la cervelle de ce malheureux jaillirent contre la muraille, et il ne restait adhérente au corps que la mâchoire inférieure.

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LA VILLE DE LYON.			
Mouvement de la population du 1 ^{er} au 30 avril.			
Effectif au 1 ^{er} avril:	hommes	463	518
—	femmes	453	
Admis pendant le mois:	hommes	14	49
—	femmes	5	
Total			557

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.